

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize octobre deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 octobre 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	6	0	6

Objet :
URBA-2 - Rapport
d'observations 2025
de la Chambre
Régionale des
Comptes - SIEA

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Anne BURGAUD MOREL, Khalil KANDARA, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Marie-Claire EMIN (pouvoir à Jean-Jacques MATZ), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Emine CETIN BEDIR (pouvoir à Anne BURGAUD MOREL), Omrane FELIGHA (pouvoir à Damien ABAD), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Marie-Julie JACQUET-LEVAL (pouvoir à Isabelle ROY DE MONNERON)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Sefa KOCABAS est nommé secrétaire de séance.

Mme Marie-Laure LESCUYER, rapporteur, présente au Conseil municipal le rapport d'observations 2025 de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion du Syndicat Intercommunal d'Energie et de l'e-communication de l'Ain (SIEA) ainsi que sur le déploiement du Très Haut Débit par le SIEA sur la période 2018-2025.

La chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises à Monsieur le Président du SIEA pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport a eu lieu le 12 décembre 2025 en assemblée générale. En application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, le rapport doit être présenté au Conseil municipal.

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, patrimoine, adaptation écologique et numérique,

Le Conseil municipal,

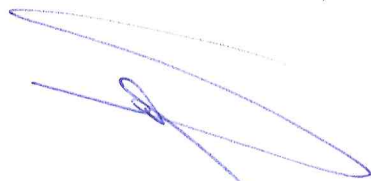
Après en avoir délibéré,

Objet :
URBA-2 - Rapport
d'observation 2025
de la Chambre
Régionale des
Comptes - SIEA

- Prend acte du rapport d'observations 2025 du SIEA par la Chambre
Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Oyonnax, le 13 octobre 2026

Secrétaire de séance,



Sefa KOCABAS

Le Maire,



Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **20 OCT. 2026**
- par sa publication le **16 OCT. 2026**

Le Maire

